

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 03/05/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 16/05/2022

**SEANCE DU 9 MAI 2022**

**Délibération n° D-2022-142**

Forfait élection - Modification

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méline TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU

**Direction Ressources Humaines**

**Forfait élection - Modification**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les agents territoriaux amenés à effectuer des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales peuvent :

- soit récupérer ces heures ;
- soit être rémunérés en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), si leur grade le permet ;
- soit percevoir un complément de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) dans le cadre des élections, si leur grade ne leur permet pas de percevoir d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Par délibération du 22 mai 2017, le Conseil municipal a fixé les montants individuels des indemnités versées par tour de scrutin. Il est proposé de revaloriser les montants comme suit :

- agents du service élections responsables de l'organisation et du déroulement des scrutins :
  - responsable de la Direction : 520,00 € ;
  - responsable du service : 520,00 € ;
  - agent du service : 347,00 €.
- agents dans les bureaux de vote et bureaux centralisateurs :
  - agent dans les bureaux centralisateurs : 347,00 € ;
  - agent titulaire du bureau de vote : 231,00 € ;
  - agent adjoint du bureau de vote et agent d'accueil : 202,00 €.
- agents affectés à la vérification et agents de la Direction Systèmes d'Information (DSI) :
  - agent affecté à la vérification des procès-verbaux : 79,00 € ;
  - agent affecté à la vérification du matériel électoral : 79,00 € ;
  - agent de la DSI : 95,00 €.

Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de fixer les montants des indemnités versées par tour de scrutin comme définis ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU